

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 24 juin 2021

Date de la convocation : 17 juin 2021

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Heure de la clôture : 21h40

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, AUBRY Eliane, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, Christian JACQUEMOUD, Carine MULLER, Carine CHERAMY, André DERISOUD, Christelle ZUCCALLI,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PASUTTO

Le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Tarifs des manifestations

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du vendredi 19 mars 2021:

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

2. Evolution des statuts du SMEBS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L1321-2 et L 1321-9,

Vu la délibération en date du 26 mars 2021 par laquelle le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS), a approuvé la modification des Statuts du SMEBS, Vu le projet de modification des Statuts du SMEBS, annexé à la délibération du Comité syndical,

Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du SMEBS, le 26 mars 2021, a décidé de la modification des Statuts du SMEBS, essentiellement pour respecter l'engagement pris par les Présidents du SIE de la Semine et du SIE de Bellefontaine lors des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la fusion des 2 syndicats, afin de tenir compte des réserves rédactionnelles émises par la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires proposées et les nouveaux statuts du SMEBS. Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président du SMEBS et de réaliser toutes les démarches correspondantes.

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr . Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4. Adhésion au CNAS

Le CNAS est une association à but non lucratif de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture...), qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Le montant annuel de l'adhésion est de 212 € / agent actif pour l'année 2021.

Il est proposé au conseil de mettre en place cette action sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour se faire d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'adhésion. Il est également demandé de désigner, un membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu au CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se doter d'une action sociale pour le personnel titulaire ou stagiaire de la collectivité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2021. Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS. Décide de désigner Mme MULLER Carine comme déléguée élue au CNAS.

5. Subvention exceptionnelle garderie les p'tits Besos – Année 2021

Vu l'implication de l'association les p'tits Besos pour la commune de Vanzay, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour cette année 2021.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle pour l'association les p'tits Besos d'un montant de 50 €.

De régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget 2021.

6. Décision modificative n°1 - Budget Principal

Suite à une erreur de plume, les opérations d'ordre du budget principal sont déséquilibrées. En effet, une prévision budgétaire a été inscrite au compte 72-042 en recettes de fonctionnement pour un montant total de 12 093.78 € et au compte 2138-21 en dépenses d'investissement.

Cette dépense aura dû apparaître au compte 2138-040.

Les opérations d'ordre émises aux chapitres 040 et 042 doivent toujours être équilibrées. Il convient de modifier le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer les opérations suivantes :

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

2138-21	- 12 093.78€
2138-040	+12 093.78€

7. Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire une ligne de trésorerie à court terme, de cinquante-trois mille euros (53 000€), destinée à faciliter l'exécution budgétaire, et à pallier une insuffisance temporaire de liquidité.

Considérant la proposition du Crédit Agricole des Savoie suivante :

Plafond autorisé : 53 000 euros

Date expiration du contrat : 12 mois à compter de l'édition du contrat

Frais de dossier : 150 euros

Commission d'engagement : 0.12% (60 euros)

Frais de tirage : néant

Index de référence, marge : E3M moyenné flooré +1.04% (révision de l'index mensuelle)

Paiement des intérêts : 5 jours ouvrés après le dernier jour du trimestre via la procédure débit d'office sans mandatement préalable.

Remboursement des fonds : Envoi de l'avis de remboursement par mail 3 jours ouvrés avant la date de remboursement souhaitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 53 000 €. D'accepter la proposition du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE aux conditions précitées ci-dessus. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la souscription de cette ligne de trésorerie.

8. Tarifs manifestations

Suite aux différentes manifestations organisées par les élus, il convient de délibérer sur des tarifs afin de fixer le prix de vente des produits.

Mr le Maire propose différents tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants :

Pain : 4€	Verre de vin : 1,50€
Part de tarte : 2€	Bouteille de vin : 10€
Frites : 2€	Bouteille de Cerdon: 12€
Diots Frites 8€	Bouteille Royale Seyssel: 15€
Pizza : 8€	Boissons type soda : 2€
Tartine : 6€	Eau : 1€
Tarte au sucre : 8€	Café ou Thé : 1€
Glace : 2€	Viennoiserie : 1€
Bière pression : 2€	Sandwich : 3.5€
Bière (pichet) : 8€	Bière bouteille : 2€

Dit que ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés par délibération.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

9. Questions diverses

- ❖ Sidefage : Transmission des données chiffrées du tri selectif sur la commune

FLUX	Taux remplissage moyen par mois (%) jv-oct 2020	Nb conteneurs au 20112020	Nb d'habitant/conteneur au 20112020	Nb de conteneurs à ajouter
Fibreux	58,7	2	177	0
Non-fibreux	53,3	2	177	0
Verre	80	2	177	0

- ❖ Le Syndicat de Rivières les Ussets nous a transmis une présentation du suivi de 2020 concernant la qualité du bassin versant des Ussets :

- En physico-chimie général : Une grande majorité de steps sont classées en très bon à bon état pour l'oxygène et la température, 2 stations (Flon et Mostan) sont dégradées par des nutriments azotés et 6 stations sont dégradées (Férande, Fornant, Flon, Mostan, Nant Trouble) par des nutriments phosphorés.
- Etat biologique : 19 stations de qualité moyenne, 9 stations bon à très bon état, 2 stations état médiocre (Pesse Vieille et Ussets à Frangy), 1 station en mauvaise état (Férande).

Résultats de l'état écologique : 3 stations avec perturbations nettes (Férande, Pesse-Vieille, Ussets à Frangy), pression anthropique: apports en nutriments phosphorés, hydrologie très contraignante (manque d'eau).

Résultats de l'état chimique : 12 molécules phytosanitaires retrouvées sur 17, dont une grosse majorité pour le glyphosate et l'AMPA. Concentrations élevées de produits phytosanitaires surtout pour la Férande et les Ussets en amont de Chosal. 4 polluants non synthétiques retrouvés et autres métaux: arsenic, chrome, cuivre et zinc, cadmium, mercure, nickel, plomb. Minéralisation: 11 stations de très bonne qualité, 1 de bonne qualité, 1 dégradée (Viéran – activités industrielles): risque d'effet chronique sur la vie aquatique.

- Concernant les proliférations végétales : Forte prolifération d'une algue indiquant des teneurs en nutriments. Développement plus important des algues dû au faible débit et à l'absence d'ombrage. Développement de phytoplancton indiquant une augmentation de la concentration de nutriments dans l'été en aval du pont de Bassy mais peu de cyanobactéries.
- Suivi des débits d'étiage : 12 stations suivies: Godette, Croasse, Marsin, Fornant, Chaude Fontaine, Petites Ussets, Mostan, Nant Trouble, Férande, Morges, Vovray, Sappey

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

Les affluents : débits stables qui ne réagissent pas forcément à de fortes précipitations (Godette, Croasse, Marsin, Usses, Petites Usses).

4 cours d'eau en tension: Sappey/Vovray/Croasse/ Férande.

Programme 2021 :

Suivi de l'état écologique et chimique des cours d'eau :

- physico-chimie générale et hydrobiologie (29 stations 1 à 4X/an)
- pesticides (7 stations 4X/an)
- métaux, hydrocarbures, minéralisation (13 stations 2x/an)

Suivi de la qualité des rejets des STEPS: en physico-chimie générale (4 STEPS sur 3 points 1x/an) :Savigny, Jonzier-Epagny, Chaumont, Minzier

Suivi des proliférations végétales sur des linéaires de cours d'eau: nouveaux secteurs (1x/an): Fornant amont/Flon/Usses (du pont des Goths au Pont de Serrasson).

- ❖ Bilan social 2020 de la commune: Les charges de personnel représentent 29.35% des dépenses de fonctionnement, aucun jour d'absence en 2020, et 0.8 jours de formation par agent permanent.
- ❖ Remerciements :
 - De la famille VIONNET suite au décès de Mr Roger VIONNET (Maire honoraire).
 - Des associations pour les subventions versées (La team j'adore ct' ambiance, Semine en chœur, la clé des Usses, Orchestre d'Harmonie de Frangy, les paniers du Cœur de Frangy, l'Ecole primaire de clarafond, Arc en-ciel).
- ❖ Elections du 27/06/2021 : Désignation des tours de permanence pour les élus.
- ❖ Rencontre avec Mr Gérard LAMBERT et Mme Virginie DUBY-MULLER, lors de la réunion publique en maire. Sujets évoqués : traversée de la commune, vitesse et sécurisation de la route de Martian, marquage au sol et projet de la carrière route de Seyssel.
- ❖ Route de Girod : Une plainte a été déposée pour maltraitance sur les animaux. Une convocation a été transmise aux propriétaires des terrains par la DDT (service vétérinaire), les gendarmes seront présents lors de l'audition, qui aura lieu en mairie.
- ❖ Déchets sur la commune :

Suite à la plainte d'un promeneur, des bidons de goudron suédois ont été retrouvés dans la forêt. L'information a été remonté au conseil.

La commune souhaite rappeler à toute la population que trois déchetteries sont à disposition sur Seyssel, Saint-Germain-sur-Rhône, et Frangy. Les élus constatent des dépôts réguliers de déchets (brique, carrelage, bidon de refroidissement...) dans les forêts ou dans des endroits isolés.

Il est parfois difficile de comprendre ces dépôts sauvages alors que l'écologie et le développement durable s'installent de plus en plus dans les consciences.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

Mr PASUTTO demande si nous avons eu des retours de la plainte déposée suite au dépôt sauvage d'une entreprise en dessous de la mairie. Mr le Maire prendra attache avec les services de Gendarmerie pour connaître l'avancement de l'enquête.

Réception d'un courrier concernant le rassemblement des conteneurs à ordures ménagères, Route de Martian. Il est demandé aux habitants de ce hameau de ne pas laisser leurs sacs poubelles devant les bacs et de remplir un autre bac lorsque celui souhaité est plein. Merci également de bien refermer les couvercles afin d'éviter toutes nuisances.

❖ Travaux ou projets sur la commune :

Abri de bus de Chatenod : une protection devrait être faite devant l'abri afin de le protéger. L'eau de la route ruisselle contre et de la boue sort du chemin en construction suite au permis d'aménager accordé en face. Mr DERISOUD va se rapprocher de l'employé communal pour trouver une solution et mettre fin à ce problème.

Il est demandé que l'employé communal passe vérifier tous les renvois d'eau de la commune au vu de la météo.

La carrière, route de Seyssel : Pour l'instant, nous n'avons pas reçu plus d'information sur l'avancé de ce projet en mairie. Certains élus informent qu'il y aurait maintenant deux possibilités pour la sortie des véhicules.

❖ Signalétique :

Route du Cardelet : Après réunion avec les administrés du quartier, il s'avère difficile de réaliser un projet pour satisfaire chaque habitant. D'autres projets vont être étudiés.

Les panneaux des enfants : Deux panneaux ont déjà été déposés au chemin du Moulin, Mme ZUCCALLI informe que les habitants sont contents.

Nous sommes en attente du Département concernant la pose d'un radar pédagogique sur la RD 1508.

❖ Salle des Associations : Les élus souhaitent que cette salle soit ouverte en septembre pour la rentrée des associations de la commune.

❖ Manifestations :

Le Tour de France aura lieu le samedi 3 juillet 2021 : Sur les routes départementales et communales situées en agglomération, des panneaux d'information à destination des usagers de la route seront mis en place. Après renseignement, la gendarmerie devrait apposer ces panneaux et s'occuper des carrefours lors du passage. Mr le Maire informera les élus si d'autres informations arriveraient.

La route devrait être fermée de 11h 00 à 15h 00. La caravane passe à partir 12h26.

La fête du pain aura lieu le 29 août 2021. Les élus souhaitent se réunir pour discuter de l'organisation le vendredi 9 juillet à 19h30, les habitants et les associations qui souhaitent être bénévoles sont les bienvenus.

Le concert au château aura lieu le 18 septembre 2021.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

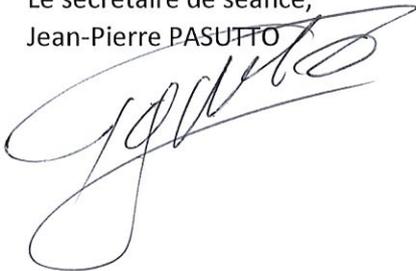
Octobre Rose : La commune souhaite lancer des projets (marche, pain, boudin...). Vous pouvez transmettre vos idées directement au secrétariat de mairie par email.

Vente de lasagnes pour Idriss GIET : Les fonds ont été remis à la famille. Les élus remercient tous les bénévoles et artisans ainsi que les habitants des 3 communes pour leur soutien.

- ❖ Urbanisme : Toutes les questions concernant les projets d'urbanisme doivent être demandées au secrétariat de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PASUTTO



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD



